



Le 17 janvier, 2013

Dissolution de la Société en commandite Métaux Précieux Northern 2010

La Société en commandite NPM 2010 a traversé, en 2011 et 2012, deux années extrêmement difficiles et passablement éprouvantes. Bien que le prix de l'or se soit consolidé au niveau d'environ 1 650 \$ l'once en 2012, soit plus de 140% supérieur au prix de 700 \$ que nous avons connu vers la fin de 2008, les prix de la majorité des titres de sociétés aurifères de moyennes et petites capitalisations se sont retrouvés à des niveaux comparables et souvent très inférieurs à ceux de 2008. Ceci est un phénomène de marché des plus particuliers surtout si l'on tient compte du fait que la plupart de ces sociétés ont démontré une forte augmentation de leurs ressources et contenus en or, devant normalement influencer positivement la valeur de leurs actifs.

C'est dans ce contexte qu'au début de l'année 2012, les commanditaires de NPM 2010 ont approuvé par forte majorité de reporter la dissolution de la société au 31 juillet 2012. Cette extension était basée sur le fait que le prix de l'or s'était consolidé à des niveaux fortement supérieurs à ceux de l'année 2008 pendant que les titres aurifères avaient fléchi à des niveaux comparables à ceux de l'année 2008. Les commanditaires pouvaient donc espérer, dans les mois à venir, un fort rebondissement des titres aurifères qui composent la majorité du portefeuille.

En juillet 2012, les commanditaires ont approuvé, à l'unanimité, une seconde extension jusqu'au 30 décembre 2012 puisque les titres aurifères avaient poursuivi leur décente sous de plus faibles volumes malgré une solide consolidation du prix de l'or. L'anticipation d'une remontée importante dans le second semestre pouvait ainsi permettre à la société de compléter la liquidation du portefeuille avant le 30 décembre 2012 dans un climat très possiblement plus serein.

Au début de septembre 2012, le prix de l'or s'est finalement envolé permettant ainsi à la société NPM 2010 de liquider de façon ordonnée plusieurs titres en portefeuille. Cependant, le marché s'est de nouveau tari en début de novembre, et les titres aurifères ont recommencé leur descente mais cette fois-ci sous de très faibles volumes rendant très difficile la liquidation ordonnée des titres, le précipice fiscal et le plafond de la dette américaine ayant créé un climat d'incertitude qui, normalement, aurait dû favoriser le prix de l'or. Devant un marché boursier fort hésitant, la société a modéré la vente de titres. Étant donné les circonstances, le commandité a finalement décidé de dissoudre la société en commandite, le 21 décembre 2012, et de poursuivre la liquidation des titres en portefeuille après la date du 30 décembre 2012, évitant ainsi de liquider en panique dans un marché fortement baissier et sous faibles volumes. La décision de dissoudre la société en commandite et de poursuivre la liquidation permet de compléter la vente des titres en portefeuille dans un environnement de marché possiblement plus serein dans les premiers mois de 2013, d'éviter des frais additionnels élevés et finalement de reporter en 2014 une portion de la taxe sur gain en capital autrement payable en 2013, ceci dans les meilleurs intérêts des commanditaires.

Jean-Guy Masse, ing. C.F.A
Président
Métaux Précieux Northern 2012 Inc.